



REPUBLIQUE  
FRANCAISE

N°	04	18 .06	24
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de  
Bar-sur-Aube

Communauté de  
Communes de la  
Région de Bar sur  
Aube

Nombre de  
membres dont le  
conseil doit être  
composé : ..... 50  
Nombre de  
conseillers en  
exercice : ..... 50

Date de  
convocation :  
12 juin 2024

## DELIBERATION

### CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communaute, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 12/06/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence** : Philippe BORDE, Président.

**Etaient présents** : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MADEJ Bernard, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, NICOLO Denis, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, RENARD Régis, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne

**Mandat de procuration** : DANGIN Anita à BOCQUET Evelyne, DEREPAIS Martine à PICOD Gérard, DEROZIERES Jean-Luc à VOILLEQUIN Serge, GATINOIS Michel à GEOFFROY Mikaël, MARY Pierre à GAGNANT Thomas, MENNETRIER Alain à ANTOINE Fabrice, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, PROVIN Emmanuel à PETIT Florence

**Absents** : BORDE Odile, CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, LEMOINE Pascal, NOBLOT Christophe, VAIRELLES Mickaël, VERVISCH Karine, YOT Olivier, PIOT Bernard

**Secrétaire de séance** : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....28  
Absents ayant donné mandat de procuration.....8  
Absents.....14  
Votants.....36

### **OBJET : AVENANT PTRTE – PROJET MUSEO CULTUREL BAR-SUR-AUBE 2030**

Pour : 36	Contre : 0 aucun	Abstention : 0 aucun	Non participant : 0 aucun
-----------	---------------------	-------------------------	------------------------------

## Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Président

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 15 décembre 2021, le Conseil de Communauté a approuvé le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) pour son territoire. Ce dernier est un outil transversal au service de la relance et de la reconquête des territoires, qui a vocation à s'inscrire dans le long terme sur la durée des mandats locaux. C'est une démarche spécifique au Grand Est pour mutualiser des financements grâce à un partenariat inédit Etat-Région. Il permet de mobiliser des crédits relance, des politiques de droit commun et des fonds européens. Les PTRTE déclinent localement les orientations stratégiques partagées entre l'Etat et la Région : transition énergétique et écologique, cohésion territoriale et coopérations, économie plurielle ancrée dans les territoires.

Le PTRTE répond à 3 grands axes à l'intérieur desquels se déclinent des enjeux et des actions avec des projets inscrits pour la période 2022-2026 :

- AXE 1 : REDYNAMISER LES ECONOMIES LOCALES :
- AXE 2 : ACCELERER NOTRE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
- AXE 3 : TERRITOIRE ACTIF ET SPORTIF - COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE

Le contenu du Pacte pouvant faire l'objet d'amendements pour rajouter des projets, il présente le projet muséo culturel Bar-sur-Aube 2030 porté par la ville de Bar-sur-Aube.

Depuis plusieurs années, la ville de Bar-sur-Aube porte un projet ambitieux de restauration, mise en valeur de son patrimoine (centre historique avec 13 monuments inscrits ou classés Monuments Historiques) et de développement de l'offre culturelle. Elle a ainsi lancé la restauration de l'Eglise Saint-Maclou (qui s'achèvera à l'été 2024) et la création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine qui vient d'être approuvée faisant ainsi de Bar-sur-Aube un Site Patrimonial Remarquable. La commune ambitionne désormais de devenir Petite Cité de Caractère.

Bar-sur-Aube, c'est aussi des richesses culturelles et patrimoniales encore trop confidentielles, méconnues du grand public et même des acteurs majeurs du tourisme.

Pour autant, il n'existe pas à Bar-sur-Aube de site de visite pourtant indispensable pour créer des étapes culturelles et touristiques sur le territoire.

Bar sur Aube dispose en revanche, d'une **collection reconnue Musée de France** stockée à la médiathèque et dans les greniers de l'Hôtel de Ville qui mérite d'être mise en valeur.

En parallèle, **le site de la colline Sainte-Germaine, et son oppidum celtique**, présente, pour tous les acteurs culturels que sont la Préfecture, la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est, l'architecte des Bâtiments de France, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives, la Direction de la culture, du patrimoine et de la mémoire de la Région Grand Est et la direction des archives et du patrimoine du Conseil départemental de l'AUBE, un intérêt particulier, voir majeur qui pourrait mener, dans les prochaines années à la réalisation de recherches et de fouilles. Des premières recherches ont d'ailleurs été menées il y a plusieurs dizaines d'années par l'association archéologique de Bar-sur-Aube et une section de passionnés s'est créée au sein de l'association Projet Sainte Germaine. Il conviendra naturellement de mettre valeur ces futurs travaux afin de permettre aux habitants et aux visiteurs d'en suivre les avancées et les découvertes.

Le troisième étage ou niveau du Projet culturel est la **labellisation « Ville et Pays d'art et d'histoire »** vecteur de valorisation culturelle et patrimoniale. Ce label est décerné aux communes et territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité patrimoniale et du cadre de vie. Ce label renforce la visibilité de la commune et permet d'obtenir les conseils, l'expertise et les soutiens (techniques et financiers) de la DRAC. La richesse du patrimoine de la commune et du territoire alentour (Cristallerie de Bayel, Abbaye de Clairvaux...) et la présence de la zone d'engagement Unesco de la Côte des Bar représentent des atouts indéniables.

L'ensemble de ces éléments conduit à l'ambition de monter un projet culturel et muséal cohérent et valorisant le patrimoine de Bar-sur-Aube tout en renforçant son attractivité. La première étape et le préalable de ce projet culturel, en lien avec les différents services de l'Etat concernés mais également du conseil régional et du conseil départemental, est le recrutement d'un chef de projet culturel et muséal afin de mener ces travaux ainsi que le recrutement, au regard de la connexité des nombreux projets ou actions

d'un cabinet qui sera le relais de la collectivité sur les différentes démarches à mettre en œuvre en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil de Communauté à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire dans le Pacte Territorial de Transition Ecologique (PTRTE) de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube, le projet Muséo Culturel Bar-sur-Aube 2030 porté par la ville de Bar-sur-Aube
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président



